

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_15-02_04

Séance du 23 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	2



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION 2015

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 23 février, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean-Claude CHAZAL – Conseil général Lozère
4. Mme Régine BOURGADE – Communauté de Communes Cœur Lozère
5. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Ville d'Albi

Pouvoirs :

1. M. Jérôme GROS – Conseil général Ardèche ayant donné pouvoir à Jean-Claude CHAZAL
2. M. Christian TEYSSÉDRE - Communauté d'Agglomération du Grand Rodez ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. Michel BERGOUGNOUX - Conseil Régional Auvergne
3. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. M. Guy MALATERRE - Conseil général Tarn
5. M. Jean-Paul PEYRAC - Conseil général Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC – Conseil général Ardèche
7. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
8. M. Patrick COUDENE - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire

11. Mme Madeleine DUBOIS - - Conseil général Haute-Loire
12. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
13. M. Jean-Paul DEFAYE – Conseil général Loire
14. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
15. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
16. M. Hervé REYNAUD - Conseil général Loire
17. M. Christian TEYSSEDE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
18. M. Michel GANTOU - Communauté d'agglomération du Grand Rodez
19. M. Luc FRANCOIS – Communauté d'agglomération Saint-Étienne
20. M. Marc PETIT - Communauté d'agglomération Saint-Étienne
21. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Métropole de Lyon
23. M. Jean-Claude MEISSONNIER – Communauté de Commune Cœur de Lozère
24. M. Jean-Michel LATTES – Ville de Toulouse
25. M. Francis GRASS – Ville de Toulouse

Assistaient également à la réunion :

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. M. PEYRE – Payeur Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
9. M. RICARD – Conseil général de l'Aveyron

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Participation 2015» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite aux autorisations budgétaires et en raison de l'excédent dégagé encore en 2014, il est décidé de ne pas demander de participation à l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2015.

Je vous propose donc de ne pas demander de cotisation aux collectivités membres pour l'année 2015 à titre exceptionnel.

Membres	Participation 2010	Participation 2011 & 2012	Participation 2013 et 2014	Participation 2015
COM. COM. COEUR LOZERE	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
COMM.AGGLO PUY EN VELAY	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
COMM.AGGLO. GRAND RODEZ	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
COMM.URBAINE DE LYON	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
SAINT ETIENNE METROPOLE	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
COMMUNE D'ALBI	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
COMMUNE DE TOULOUSE	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL DE LA LOZERE	5 110,00 €	2 555,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL DU RHONE	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €


CONSEIL GENERAL DU TARN	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL HTE GARONNE	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL GENERAL HAUTE-LOIRE	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL REGIONAL AUVERGNE	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES	15 330,00 €	7 665,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	199 290,00 €	99 645,00 €	0,00 €	0,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu le débat d'orientation budgétaire,
Vu la décision n°01-2015 du 17 février 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 17 février 2015,

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical décide de ne pas demander de participation aux collectivités membres, à titre exceptionnel, pour l'année 2015.

Le Président

Jean-Paul POURQUIER
